

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 130**

présenté par
M. Daubresse, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 9

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« mentionnés »,

le mot :

« mentionnées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.